

# Fiche de synthèse d'initiatives concernant « Le repérage et dépistage des fragilités des personnes âgées en Auvergne-Rhône-Alpes... »

(format à titre indicatif mais document à limiter à un recto-verso)

## 1. Présentation générique de l'action

- **Nom de l'action :** Développement des compétences et approche écosystémique dans l'élaboration des Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA)
- **Nom du porteur de l'action :** EHPAD Villa Saint Jean
- **Contact (nom, tél, mail) :** GREGOIRE Arnaud, Directeur, 06 15 25 22 89, a.gregoire@ccass-sbe.org
- **Partenaires :** FISAF
- **Date de création :** Mai 2018
- **Lieux concernés (domicile, établissement) :** EHPAD
- **Territoire(s) concerné(s) :** Tous

## 2. Description de l'action

- **Objectifs :**

Nous avons élaboré de nouveaux **Projets Personnalisés d'Accompagnement**, grâce au concours de deux consultants québécois, porteurs d'un modèle d'accompagnement inspiré du MDH-PPH : le PASS-PAR. Nos projets étaient jusqu'alors réalisés peu après l'admission, très médicalisés, comme une suite de bilans, mais rendant le suivi peu opérationnel. En pratique, les projets personnalisés étaient peu remis à jour.

Les nouveaux projets, qui se mettent peu à peu en place, se basent sur le modèle du PASS-PAR et sur un outil d'auto-évaluation qui en découle, le MIC (Mon Inventaire de Compétences) mis au point par la FISAF.

Le PASS-PAR met l'accent sur l'organisation psychologique, sur les capacités à acquérir et acquises, sur l'autodétermination, sur la quête de la personne à répondre à ses besoins.

Le MIC permet, par auto-questionnaire, de dresser un inventaire des capacités de la personne à faire, de ses souhaits à faire au quotidien, par grand domaine d'activité. Le MIC est un outil pratique d'aide au dialogue, simple, facile d'accès, en direction des personnes, leurs familles et proches aidants, facilitant l'expression de leurs propres attentes et besoins, dans un processus de développement et facilitant la co-construction de leur projet personnalisé. D'abord initié dans les services pour enfants en situation de handicap, l'outil a vocation à être utilisé pour tous les âges de la vie.

Une fois ce travail réalisé, l'équipe pluridisciplinaire peut proposer un projet personnalisé qui vise le développement ou le maintien de compétences, vues ici au plan psychosocial :

- les habiletés : aptitude acquise qui permet d'établir un rapport et de s'ajuster à l'environnement ;
- les habitudes de vie : aptitude acquise qui permet de s'organiser dans la vie, d'être plus autonome ;
- les rôles : aptitude acquise qui permet de prendre sa place dans la société.

- **Description du parcours : du dépistage à la conduite à tenir (bilan, préconisations, actions menées) :**

Le processus a démarré par une formation de l'équipe pluridisciplinaire habituellement en charge d'élaborer les PPA : médecin co, IDE cadre, IDE, psychologue, ergothérapeute, AMP, adjointe de direction.

Par la suite, à distance, les PPA des nouveaux résidents ont fait l'objet de modifications importantes, adoptant les normes PASS-PAR.

- **Résultats de l'action :**

A ce jour, 20% des projets personnalisés ont été adaptés selon le modèle.

Le PPA revisité présente l'avantage de se baser non plus sur les seules incapacités, infirmités, signes de dépendance de la personne et limitations de son entourage, mais sur ses compétences, ce que la personne peut être en capacité de mobiliser compte tenu de son histoire personnelle, de son environnement, sur la capacité de mobilisation de ses proches.

Le MIC à destination des personnes âgées en institution ou à domicile reste à l'état de projet. La rédaction est en cours et plusieurs phases de test sont encore nécessaires. Mais l'esprit est le même.

- **ressources mobilisées : compétences, financières, autres... :**

Formation de base : 2000 €

### 3. Bilan (suivi/ évaluation)

- Le cas échéant, quelle évaluation a été conduite ? Quels en sont les principaux résultats ?

A ce jour aucune évaluation n'a été conduite.

- Quels soutiens et résistances sociales ou politiques, voire impasses réglementaires et légales à la mise en œuvre de l'idée ?

A chaque séance de travail sur l'inventaire des compétences, les membres du groupe constatent que l'institution peut fragiliser certaines personnes qu'elle accueille. Malgré elle, l'institution inhibe l'autonomie en déposant les personnes de certaines habitudes de vie, de certains rôles, des capacités d'initiative et de décision en uniformisant, faisant ou décidant à leur place. Les résidents ont eu une vie remplie d'activités, d'occupations, intellectuelles ou manuelles, qu'il est difficile de maintenir à l'identique dans le cadre contraint de la vie d'un EHPAD.

Pour que les PPA répondent pleinement aux besoins des personnes, il serait nécessaire de repenser l'accompagnement en EHPAD pour que participation et action en fonction des compétences remplacent attente, ennui et sentiment d'inutilité dont souffrent beaucoup de personnes hébergées.

C'est cette participation aux activités quotidiennes de l'établissement qui peut entrer en conflit avec le cadre institutionnel, réglementaire et légal.

- Quels ont été les leviers de faisabilité du projet ?

Les leviers de faisabilité ont été l'implication des personnels et la bonne appropriation des concepts et outils, favorisées par la formation et surtout par l'accompagnement méthodologique dans la réalisation des premiers PPA.

- Quelles seraient les conditions de diffusion du projet à une échelle territoriale ou populationnelle plus large ?

Le MIC pourrait devenir un outil de diagnostic inédit dans le secteur des personnes âgées permettant aux professionnels d'apprendre à connaître la personne de manière empirique et ainsi orienter leur champ d'intervention. Si le développement des outils mené par la FISAF est concluant, les autorités de contrôle ARS, départements ou même encore HAS pourraient s'en emparer pour imaginer une diffusion plus large.

### 4. Commentaires complémentaires éventuels